



## **COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC DIVISION DE MONTRÉAL**

**Communiqué du 8 janvier 2021**

### **Maintien des activités judiciaires pendant le confinement**

Veillez noter que les activités judiciaires de la Cour supérieure seront maintenues durant la période de confinement annoncée par le gouvernement du Québec du 9 janvier au 8 février inclusivement.

Depuis le début de la pandémie, la Cour supérieure a mis en œuvre, avec la collaboration du ministère de la Justice et de tous les partenaires du système judiciaire, un nombre important de mesures visant à permettre le maintien des activités judiciaires dans le respect des consignes sanitaires :

- ✓ Aménagement physique des palais et des salles d'audience, afin de limiter le nombre de personnes présentes et d'assurer la distanciation, notamment en installant des plexiglas et des marqueurs dans les salles;
- ✓ Mise en place des audiences semi-virtuelles dans les chambres de pratique;
- ✓ Élaboration d'un plan détaillé de maintien des activités judiciaires en fonction du degré de confinement;
- ✓ Application rigoureuse des protocoles sanitaires en vigueur;
- ✓ Utilisation importante des réunions virtuelles et du télétravail dans le cadre de nos opérations quotidiennes;
- ✓ Recours aux C.R.A. virtuelles;
- ✓ Amélioration de la fréquence du nettoyage et de la désinfection dans tous les espaces des palais de justice.

La Cour supérieure demeure opérationnelle et les activités judiciaires planifiées durant cette période sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Au-delà des changements énoncés précédemment, la Cour supérieure intensifiera son recours aux audiences virtuelles et semi-virtuelles afin de continuer à offrir ses services à la population durant la pandémie.

Dans ce contexte, nous ferons toutes les démarches requises afin de limiter davantage le nombre de personnes présentes physiquement dans les palais de justice. Nos juges identifieront les dossiers qui se prêteront le mieux à des auditions à distance et encourageront le recours au virtuel.

Enfin, les juges de la Cour supérieure feront tout en leur possible pour terminer les audiences avant 18h00, afin de permettre à tous de respecter le couvre-feu.

Jacques R. Fournier  
Juge en chef